

MAIRIE DE MIGNIERES

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 24 octobre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de MIGNIERES, légalement convoqué en date du 17 octobre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Mignières, sous la présidence de Monsieur Garnier, Maire.

Présents : Mmes BLONDEAU, CHRISTEAUT, ROUSSEL, GUILLAUME, MAHE Mrs GARNIER, DAGONNEAU, LUTON, PICHOT,

Absents et pouvoirs : Mme LANGE, Mrs CABREUX, LORIDE, TESTAULT, DESCOTTES

Secrétaire de séance : M LUTON

L'approbation du dernier procès-verbal est reportée au prochain Conseil Municipal.

TOUR D'EURE ET LOIR 2024 :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre du Tour d'Eure et Loir 2024, il est proposé à la Commune de Mignières d'être la Commune d'arrivée de la première étape le 07 juin 2024.

Considérant les charges qui incomberaient à la Commune de Mignières,

Après débat, délibération et vote, les membres du Conseil Municipal décide d'accepter le statut de village d'arrivée, le 7 juin, d'approuve le cahier des Charges proposé et décide de l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 5000€ à l'association.

ACQUISITION FONCIERE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de l'extension du cœur de village, il est proposé d'acquérir une surface d'environ 3000 m² en zone UA et 1847 m² en zone A au profit de la Commune.

Considérant l'avis des domaines du 12 mai 2023,

Considérant l'intérêt public de cette acquisition dans le cadre de la continuité de l'aménagement du Cœur de Village,

Après débat, délibération et vote, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acquérir une surface d'environ 4 800m² pour un montant de 300 000 euros, hors frais.

Les frais de divisions et de notaires seront à la charge de la Commune. Monsieur le Maire est mandaté pour signer les actes et tous documents s'y affèrent.

ETUDE DE PARKING

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal qu'il a reçu une proposition dans le cadre de l'étude de faisabilité pour l'aménagement d'un parking de proximité en cœur de bourg.

Considérant l'offre présentée.

Après débat, délibération et vote, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'accepter la proposition de la société DIF Conception à savoir, une mission d'étude de faisabilité pour l'aménagement d'une zone de stationnement pour un montant de 1600€ HT soit 1920€ TTC.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'au vu de la mise à disposition d'un terrain communal à un tiers, il y a lieu d'acter une convention.

Vu la convention ci annexée,

Après débat, délibération et vote, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la convention proposée, et mandatent Monsieur le Maire pour signer ladite convention.

PLATEFORME D'ACHAT COMMUNAUTAIRE

Chartres Métropole est à l'initiative de la création d'une plateforme d'achats communautaire fédérant sur un portail unique l'ensemble des achats publics du territoire depuis 2014. L'utilisation de cette plateforme par les communes membres est le résultat d'une démarche partenariale organisée par voie conventionnelle.

Une nouvelle convention est aujourd'hui proposée aux communes membres afin de définir les conditions de mise à disposition par Chartres Métropole, à titre gratuit, d'un portail d'accès et d'un profil acheteur dédié, conforme aux dispositions du code de la Commande publique.

La Commune prend en charge les frais de gestion de ses propres procédures comme par exemple les avis de publicité et les envois de recommandés électroniques.

Sa durée court à compter de la date de notification par Chartres Métropole à la commune partenaire pour une durée de 4 ans, renouvelable 2 fois.

Après délibération, le Conseil Municipal,

Approuve la convention de partenariat pour l'utilisation de la plate-forme d'achats communautaire telle qu'annexée à la présente délibération ;

Autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention, tous les actes afférents et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

REDEVANCE DECHETS VERT

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il serait opportun de mettre en place un service de ramassage de déchets vert pour les personnes répondant à des critères précis (âge, problème de mobilités...etc).

Après débat délibération et vote, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité émettent un avis favorable à la mise en place de ce service. Cependant ils souhaitent que le CCAS travaille et acte les critères pour pouvoir en bénéficier.

ECHANGE FONCIER

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il serait opportun de procéder à un échange foncier.

Considérant la possibilité de pouvoir acquérir 317 m² de la parcelle ZB n°172, situé à proximité des ateliers Municipaux.

Considérant que la Commune de Mignières est propriétaire de terres agricoles en la parcelle YE n°28 d'une superficie de 55 217m²,

Monsieur Loride Romain ne prenant pas part au vote.

Après débat délibération et vote, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité émettent un avis favorable pour procéder à l'acquisition de 317 m² de la parcelle ZB n°172 en contrepartie de la cession de terres agricoles à concurrence de 2 hectares attaché à la parcelle YE n°28 ; s'engage à prendre en charge les frais notariés et mandate Monsieur le Maire pour signer les actes et tous documents s'y affèrent.

QUESTIONS DIVERSES

HORAIRES ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 13 octobre 2022, et la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes. D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue. Cette démarche sera accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité (1 contre et quatre abstentions),
DECIDE que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 01h00 à 6h30, les lundis, mardis, mercredis et jeudis, et sera interrompu de 02h00 à 6h30 les vendredis, samedis et dimanches.

Il sera adressé copie pour information et suite à donner à : - Madame la Préfète d'Eure et Loir, - Monsieur le Directeur Départemental des Territoires d'Eure et Loir, - Monsieur le Président Département de d'Eure et Loir - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Thivars- Monsieur le Président du SDIS, - Monsieur le Président de SYNELVA.

DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a réceptionné des demandes de subventions d'associations, hors commune, pour venir en substitution au Sivom du Bois Gueslin qui assurait préalablement cette dépense collective.

Monsieur le Maire rappelle que trois des cinq communes du Sivom du Bois Gueslin ont fait savoir leur volonté de se retirer du Syndicat et n'ont donc pas souhaiter participer au vote du budget. De ce fait celui-ci n'a pu être rendu exécutoire. Ce budget comprenait les subventions habituelles aux

associations. C'est donc le Préfet d'Eure et Loir, qui a rendu exécutoire un budget élaboré par la Cour Régionale des Comptes qui n'a pas jugé utile de reprendre ce dispositif.

Dans ce contexte, la Commune de Mignières a délibéré en date du 21 septembre pour se substituer au Sivom du Bois Gueslin auprès de l'Association Sportive de Mignières, mais ne versera pas de subvention aux associations siégeant sur les autres communes.

Monsieur Luton informe l'assemblée des stationnements nocturnes de poids lourds dans la zone d'activités qui pourraient engendrer des dégradations.

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu plusieurs projets sur le restaurant anciennement « Relais Beauceron ». Certains projets étaient intéressants mais plus à vocation commerciale et non industrielle notamment un projet de vente de Camping-car. Monsieur le Maire informe qu'un courrier d'avocat a été réceptionné en mairie réclamant des précisions sur les projets plausibles pour la réhabilitation de ce bâtiment.

L'entreprise Spurgin réfléchit à la réalisation d'un centre de formation sur le territoire de la commune de Mignières sans impact sur leur foncier actuel.

Madame Christeaut demande l'état d'avancement des fouilles archéologiques au niveau de la zone d'activité.

Monsieur Dagonneau informe l'assemblée de la publication dans le journal d'hier d'un article portant sur le projet du Lycée Franck Stock de la création d'un lieu intergénérationnelles.

La séance est levée à 23h05.

| N° | Date de séance | Désignation | Rendu exécutoire après dépôt en Préfecture | Publication ou notification |
|-----|----------------|---|--|-----------------------------|
| 126 | 24/10/2023 | Tour d'Eure et Loir | 13/11/2023 | 13/11/2023 |
| 127 | 24/10/2023 | Subvention Tour d'Eure et Loir | 13/11/2023 | 13/11/2023 |
| 128 | 24/10/2023 | Acquisition Foncière | 13/11/2023 | 13/11/2023 |
| 129 | 24/10/2023 | Etude Parking | 13/11/2023 | 13/11/2023 |
| 130 | 24/10/2023 | Convention Mise à disposition de Foncier | 13/11/2023 | 13/11/2023 |
| 131 | 24/10/2023 | Plateforme d'achat Communautaire Chartres Métropole | 13/11/2023 | 13/11/2023 |
| 132 | 24/10/2023 | Redevance ramassage de déchets | 13/11/2023 | 13/11/2023 |
| 133 | 24/10/2023 | Echange Foncier | 13/11/2023 | 13/11/2023 |
| 134 | 24/10/2023 | Eclairage public | 13/11/2023 | 13/11/2023 |